

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 85/356 DU 26/3/85

Portant nomination de Monsieur BISSOMBO
MOUSSANDA, en qualité de Directeur
Régional du Commerce du KOUILOU.

LE PREMIER MINISTRE.

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratifica-
tion de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification
de certaines dispositions de la Constitution ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les
indemnités de fonctions allouées à certains responsables
administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination
du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux
intérim des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

DECRETE :

ARTICLE 1ER. - Monsieur BISSOMBOLO-MOUSSANDA, Administrateur des
SAF de 4^e échelon, est nommé Directeur Régional du Commerce
au KOUILOU.

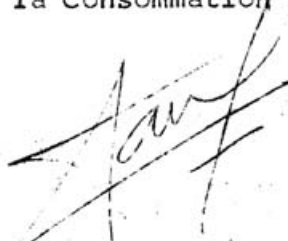
ARTICLE 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures
contraires au présent décret.

....//..

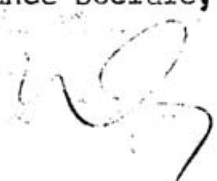
ARTICLE 3.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 26 MARS 1965

Par le Premier Ministre
Le Ministre du Commerce et
de la Consommation


Ambroise GAMBOUELE.-

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi, de la Refonte de
la Fonction Publique et de
la Prévoyance Sociale,


Bernard COMBO MATSIONA.-


Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre des Finances et du Budget


Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU.-

